

ANNEXE 1

FONCTIONS DE L'APPLICATION

OBJECTIFS DE L'INFORMATISATION

Les fonctions de l'application sont les suivantes :

- permettre le prêt d'ouvrages et sa gestion par les centres de documentation et d'information des établissements publics locaux d'enseignement, des établissements scolaires sous contrat avec l'Éducation nationale, du Centre National de Documentation Pédagogique et des Centres Régionaux de Documentation Pédagogique, des sociétés qui seraient en possession d'une licence d'exploitation du logiciel BCDI ;
- promouvoir les fonds documentaires associés au logiciel BCDI ;
- permettre aux agents comptables de recouvrer les sommes liées à la disparition des ouvrages prêtés des fonds documentaires ;
- procéder à des extractions statistiques anonymes.

TEXTES FONDANT JURIDIQUEMENT LE TRAITEMENT

Il s'agit :

- pour le Centre National de Documentation Pédagogique et les Centres Régionaux de Documentation Pédagogique, du décret 2002-548 du 19 avril 2002 ;
- pour les établissements publics locaux d'enseignement, du décret n° 85-924 du 30 août 1985.

FONCTIONNALITES DU TRAITEMENT

Les fonctionnalités du traitement sont les suivantes :

- envoi de courriers ;
- éditions de statistiques ;
- gestions des prêts : prêts, retours, retard, relances.